

Image not found or type unknown



Pension compensatoire et divorce pour faute

Par **titine558**, le **02/06/2013** à **05:58**

Dans le cas d'un divorce pour faute, une pension compensatoire est-elle obligatoirement accordée au conjoint lorsque ce dernier a commis un adultère. Dans l'affirmatif, (ce qui serait hallucinant), le juge tient-il compte de la durée du mariage (1 AN) ou de la durée de la vie commune (10 ans) en sachant que les 2 époux travaillent . le salaire du conjoint trompé étant de 2 fois le salaire de l'autre . merci de votre réponse